COMMISSION SPORTIVE
PROCES-VERBAL N° 11

Réunion du Mercredi 25 Octobre 2023 à 14 heures

Présidence : TERCIER Pierre

Présents : CHASLE Pierre, LEFEBVRE Alain, LIVONNET Alain, MEUNIER Régis, RAFAILLAC Jackie, TORTAY Michel

Excusé : DELCROIX Laurent

Assiste à la réunion : MERIOT Florence (Secrétaire de Direction)

1 – ADOPTION PROCES VERBAL :

Le procès-verbal de la Commission Sportive du 18 Octobre 2023 est adopté à la majorité.

****

2 – AMENDES ADMINISTRATIVES :

(Frais d'arbitrage, absence d'éducateur – délégué, report de match hors délai, changement de date calendrier, transmission en retard de la FMI, manquements lies à l'utilisation de la tablette – FMI)

Voir amendes administratives du 25 Octobre 2023

****

3 – HOMOLOGATION DES RENCONTRES :

La Commission sportive prononce l'homologation des rencontres qui se sont déroulées il y a plus de 30 jours calendaires étant donné qu'aucune instance les concernant n'est en cours et qu'aucune demande visant à ouvrir une procédure n'a été envoyée à ce jour.

****

4 – DEMANDE FEUILLES DE MATCH à la date du 25 octobre 2023

- **U18 Brassage Masse Poule B – 27239232 – BERRY TOURAINE FC 1 c/ CHAMBRAY FC 2 du 07/10/2023 (2ème rappel)**
- **U13 Masse Niveau 2 Poule A – 27240513 – PAYS LANGEAISIEN FC 1 c/ AVOINE O. CHINON CINAIS 3 du 21/10/2023**

- **U13 Masse Niveau 2 Poule G – 27240751 – JOUE LES TOURS FCT 2 c/ OUEST TOURANGEAU FC 3 du 30/09/2023 (3ème rappel)**
- **U13 Masse Niveau 2 – Poule G – 27240759 – JOUE LES TOURS FCT 2 c/ LA RICHE RACING 2 du 21/10/2023**
- **U13 Féminin à 8 – 27345819 – PAYS LANGEAISIEN FC 1 c/ MONTS AS 1 du 21/10/2023**

Les clubs doivent impérativement faire parvenir la feuille de match par mail au secrétariat du District **avant le mardi 31 octobre dernier délai.**

La Commission rappelle l'article 12 des compléments des Règlements Généraux de la Ligue du Centre-Val de Loire et de ses Districts applicables dans le District d'Indre et Loire :

Pour les matches n'ayant pas pu utiliser la FMI :

- Les clubs évoluant en compétition(s) départementale (s) impriment leur feuille de match recto/verso en cas de match à domicile.
- Cette feuille de match est établie très lisiblement et comporte toutes les indications et signatures prévues.
- Le club recevant l'a fait parvenir, au secrétariat du District (le lundi avant 12h) :
- Par courrier électronique en scannant la feuille de match originale (recto-verso).
  - En cas de réserve ou de réclamation, la Commission concernée pourra réclamer la feuille de match originale par pli postal.
- Si les obligations mentionnées ci-dessus ne sont pas respectées, il sera appliqué une amende dont le montant est défini dans les tarifs fixés par le District pour la saison en cours, rubrique "Amendes".
- En cas de non-envoi de la feuille de match par le club recevant dans un délai maximum de 30 jours à compter du jour de la rencontre effectivement jouée, le club recevant aura match perdu par pénalité et sera sanctionné d'une amende dont le montant est fixé dans les tarifs fixés par le District pour la saison en cours, rubrique "Amendes".

****

5 – RENCONTRES NON DEROULEES DU WEEK-END :

Les clubs doivent consulter les calendriers des équipes concernées sur le site internet (https://indre-et-loire.fff.fr/competitions/) ou foot clubs afin de prendre connaissance des nouvelles dates de jeu fixées par la Commission.

****

6 – MATCHS ARRETES :

Match	**27239233**	
Date	**21 Octobre 2023**	
Catégorie / Division / Poule	**U18**	**Brassage Masse Poule B**
Clubs en présence	**CHAMBRAY FC 2**	**AMBOISE AC 2**

Match arrêté à la 4ème minute par l'arbitre officiel de la rencontre
La Commission, constatant que l'arrêt de la rencontre est dû à l'impraticabilité du terrain, décide de donner match à rejouer le **samedi 16 décembre 2023**.

****

Match	**26199893**	
Date	**22 Octobre 2023**	
Catégorie / Division / Poule	**Seniors**	**Départemental 4 Adwork's Intérim Poule C**
Clubs en présence	**TOURS OLYMPIC 2**	**CROTELLES US 1**

Match arrêté à la 70ème minute par l'arbitre de la rencontre pour faits disciplinaires.
La Commission décide de transmettre le dossier à la Commission de discipline.

****

7 – RESERVE TECHNIQUE d'ARBITRAGE :

Match	**26198734**	
Date	**21 Octobre 2023**	
Catégorie / Division / Poule	**Seniors**	**Départemental 3 Adwork's intérim Poule D**
Clubs en présence	**ST NICOLAS DE BOURGUEIL 1**	**CELLE SAINT AVANT-POUZAY Ent. 1**

La Commission :

- Vu les pièces versées au dossier,
- Jugeant sur le fond et en première instance,
- Considérant la réserve technique déposée sur la feuille de match et confirmée par le club de LA CELLE SAINT AVANT.
- Considérant l'article 146 des Règlements Généraux de la FFF - Réserves techniques
  1. Les réserves visant les décisions de l'arbitre, dites réserves techniques, doivent pour être valables :
  a) être formulées par le capitaine plaignant à l'arbitre, à l'arrêt du jeu qui est la conséquence de la décision contestée si elles concernent un fait sur lequel l'arbitre est intervenu ;
  c) être formulées par le capitaine à l'arbitre, dès le premier arrêt de jeu, s'il s'agit d'un fait sur lequel l'arbitre n'est pas intervenu ;
  e) indiquer la nature des faits et de la décision qui prêtent à contestation.
  2. Dans tous les cas, l'arbitre appelle l'un des arbitres-assistants et le capitaine de l'équipe adverse ou, pour les rencontres des catégories de jeunes, le capitaine s'il est majeur au jour du match ou à défaut le dirigeant licencié de l'équipe adverse pour en prendre acte.
  A l'issue du match, l'arbitre inscrit ces réserves sur la feuille de match et **les fait contresigner par le capitaine réclamant, le capitaine de l'équipe adverse et l'arbitre-assistant intéressé**.
  4. La faute technique, qui correspond à une décision de l'arbitre non conforme aux Lois du Jeu, n'est retenue que si la Commission compétente juge qu'elle a une incidence sur le résultat final de la rencontre.

Par ces motifs :

- **Dit la réserve irrecevable en la forme.**
- **Confirme le résultat acquis sur le terrain.**
- **Considérant les tarifs applicables au titre de la saison 2023/2024 tels qu'ils ont été adoptés par le Comité de Direction.**
- **Porte à la charge du club de LA CELLE SAINT AVANT le montant des droits de réserves prévus à cet effet : 35 €.**

****

8 – DOSSIER EN INSTANCE :

- Match numéro : 27239285 - U17 Poule B – JOUE LES TOURS FCT 1 c/ SAINT PIERRE DES CORPS US du 7 Octobre 2023 (Commission de Discipline)

****

9 – COUPES DEPARTEMENTALES

COUPE SENIORS GROUPAMA

- Rencontres prévues le week-end du 18 et 19 Novembre 2023
  - 16 rencontres + 5 exempts = 21 équipes qualifiées + 16 équipes régionales
- Rencontres prévues le week-end du 6 et 7 Janvier 2024
  - 5 rencontres + 11 exempts = 16 équipes qualifiées + 16 équipes régionales
- Rencontres prévues le week-end du 10 et 11 Février 2024
  - 16ème de finale = 16 rencontres (16 équipes départementales + 16 équipes régionales)

COUPES FEMININES

- Voir annexe 1

****

10 – COURRIELS :

Arrêté municipal de la Municipalité de SAINT PIERRE DES CORPS en date du 20 octobre 2023

- Pris note de l'interdiction d'utiliser le terrain d'honneur du 25 octobre au 19 novembre 2023.
- La Commission décide de modifier les rencontres suivantes :
  - Départemental 3 Poule B – 26198410 – **ST PIERRE AUBRIERE 1 c/ RENAUDINE US 2** initialement prévue le samedi 4 novembre 2023 au :
    - **Dimanche 5 Novembre 2023 à 14 heures 30 sur le stade Camélinat n° 2 à Saint Pierre des Corps**
  - Coupe du District – 27398643 - **ST PIERRE AUBRIERE 1 c/ VERETZ AZAY LARCAY 1** initialement prévue le samedi 18 novembre 2023 au :
    - **Dimanche 19 Novembre 2023 à 14 heures 30 sur le stade Camélinat n° 2 à Saint Pierre des Corps**

****

Procès-verbal du Comité de direction de Ligue du Centre-Val de Loire du 10 Octobre 2023

Calendrier des Compétitions Régionales 2023/2024

Suite à des observations de plusieurs clubs quant à l'impossibilité d'organiser leur Tournoi durant le week-end de la Pentecôte (18 au 20 mai 2024) en raison d'une journée de championnat des catégories « Senior » et « U18 » fixée le 19.05.24, le Président de la Ligue suggère de décaler la journée de championnat 2 « Senior » et « U18 », initialement fixée au calendrier pendant le week-end de la Pentecôte, au **week-end du 25 - 26 mai 2024** et demande aux Présidents de District d'en faire de même au niveau Départemental.
Les Présidents de District présents à ce Comité Directeur valident cette proposition et regardent éventuellement de décaler les finales de Coupes prévues à cette date.

La Commission sportive en prend note. Le nécessaire sera fait dans les calendriers départementaux.

****

Ligue du Centre-Val de Loire de Football – courriel du 20 octobre 2023

- Informations étude volontariat du Critérium U12R1 – U13R2 et Championnat U15 R2
  Les rencontres U15 Elite, U12 et U13 Elite doivent être jouées impérativement avant le 10 décembre.

****

Information « Compétitions » relative au déroulement et à l'organisation des rencontres :
la Commission précise qu'en cas de dysfonctionnement de la FMI nécessitant l'utilisation de la Feuille de match Papier, le listing des joueurs AVEC PHOTOS est obligatoire.

****

FMI - RAPPELS

- en cas d'absence d'arbitre, le club recevant doit tout mettre en œuvre afin d'utiliser la FMI, - il faut clôturer la FMI,
- en cas de problème avec la FMI avant de la clôturer, les clubs doivent établir une feuille de match papier.
L'équipe recevante est en charge de la FMI et elle-seule doit réaliser des récupérations de données. L'équipe visiteuse ne doit faire que des préparations via l'interface WEB sur ordinateur.

Préparation des équipes :
L'équipe recevante ET l'équipe visiteuse Les préparations des équipes doivent être réalisées via l'interface web (https://fmi.fff.fr) ce qui permet de récupérer les données en temps réel et d'éviter les récupérations de données inutiles sur la tablette :

- Pour les matchs du samedi : dès le mardi et jusqu'au vendredi soir au plus tard,
- Pour les matchs du dimanche : dès le mercredi et jusqu'au samedi soir au plus tard.

Récupération des rencontres et chargement des données : uniquement l'équipe recevante
Une seule récupération des rencontres et un seul chargement des données du match sont nécessaires.
Ces actions doivent être réalisées :

• Pour les matchs du samedi : à partir du vendredi minuit jusqu'au moins 2 heures avant le début de la rencontre,

• Pour les matchs du dimanche : à partir du samedi minuit jusqu'au moins 2 heures avant le début de la rencontre.

Si la récupération des données par le club recevant n'inclut pas les dernières modifications faites par l'équipe visiteuse, il est inutile de récupérer de nouveau les données, il suffit d'aller directement sur la feuille de match pour modifier les compositions si besoin.

En cas d'échec FMI avant, pendant ou après la rencontre (au moment de clôturer la FMI), chaque personne responsable de la tablette lors de cette rencontre (club recevant, club visiteur, arbitre et délégué) devra compléter avant le mercredi suivant la rencontre les éléments figurant dans le lien suivant : https://forms.gle/uWYRPjWdWn27zENx6

FEUILLES DE MATCH INFORMATISEES (FMI) :

• Voir article 11 des Règlements Généraux de la Ligue du Centre-Val de Loire

En complément de l'article 11 des RG de la LCVL, la Commission sportive rappelle aux utilisateurs qu'ils doivent effectuer régulièrement des opérations d'entretien des tablettes (vider le cache et supprimer les données).

La Commission applique les 3 niveaux de sanctions aux équipes fautives (équipe indiquée en rouge) pour manquement aux dispositions de la FMI :

1. Avertissement avec rappel des articles
2. Amende de 100 €
3. Match perdu par pénalité (0 – 3 et – 1 point) – Amende de 65 €

Précise que la 1ère sanction pour manquement aux dispositions de la FMI sera annulée seulement si l'équipe concernée n'a pas été sanctionnée dans une période inférieure ou égale à 3 mois (le calcul du délai de prescription est effectué par la prise en compte des dates des matchs).

DATE	RENCONTRE	SANCTION	ECHEANCE
21/10/2023	U13 Masse Niveau 2 - Intermarché / 1 / Poule A	**Avertissement**	**21/01/2024**
27240513	**Pays Langeaisien Fc 1** - Avoine O. Chinon C. 3		
21/10/2023	U13 Masse Niveau 2 - Intermarché / 1 / Poule G	**2ème Avertissement 100 €**	**30/12/2023**
27240759	**Joue Les Tours Fct 2** - Riche Racing 2		
22/10/2023	Féminines À 11 / 1 / Poule Unique	**Avertissement**	**21/01/2024**
27109816	**St Cyr Sur Loire Eb 1** - Fc Val De Cisse Ent 1		
21/10/2023	U13 Féminin À 8 - Intermarché / 1 / Poule A	**Avertissement**	**21/01/2024**
27345819	**Pays Langeaisien Fc 1** - Monts As 1		

****

A noter que les membres de la Commission ne prennent part ni aux délibérations ni à la prise de décision des dossiers concernant leur club.

Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la Commission Départementale d'Appel Général du District d'Indre et Loire de Football (secretariat@indre-et-loire.fff.fr), dans les conditions de forme prévues aux articles 188 à 190 des Règlements Généraux de la FFF et 44 des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts : - dans un délai de 3 jours à compter du lendemain du jour de leur notification pour les décisions portant sur l'organisation ou le déroulement de la compétition ou relatives à un litige survenu lors des 4 dernières journées de la compétition - dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification dans les autres cas.

Fin de la réunion à 16 heures.

Prochaine réunion : **mardi 31 octobre à 14 heures**

Pierre TERCIER
Président de séance

Régis MEUNIER
Secrétaire de séance

ANNEXE 1

COUPE EXTERIEURE SENIORS F A 11
SAISON 2023 / 2024

Licenciées	Sénior F, U18F, U17F (3 max), U16F (3 max)
Pratique / Effectif	11 x 11 + 3 remplaçantes
Aire de jeu	Terrain foot à 11
Temps de jeu	2 x 45 minutes
Ballon	Taille n°5
Hors-jeu	Ligne médiane

La Coupe extérieure Sénior F à 11 est régie par les lois du Foot à 11.

- 1ère Phase : Formule championnat (Règlement des Championnats)

- ✓ 18/19 Novembre 2023
- ✓ 13/14 Janvier 2024
- ✓ 24/25 Février 2024

- 2ème Phase : Elimination directe (en cas d'égalité : épreuve des tirs au but après le temps réglementaire (5 tirs)

- ✓ 1/4 de finale : 30/31 Mars 2024
- ✓ 1/2 finales : 04/05 Mai 2024
- ✓ Finale départementale : samedi 8 Juin 2024

↳ Un forfait en 2ème phase entraîne une élimination directe.

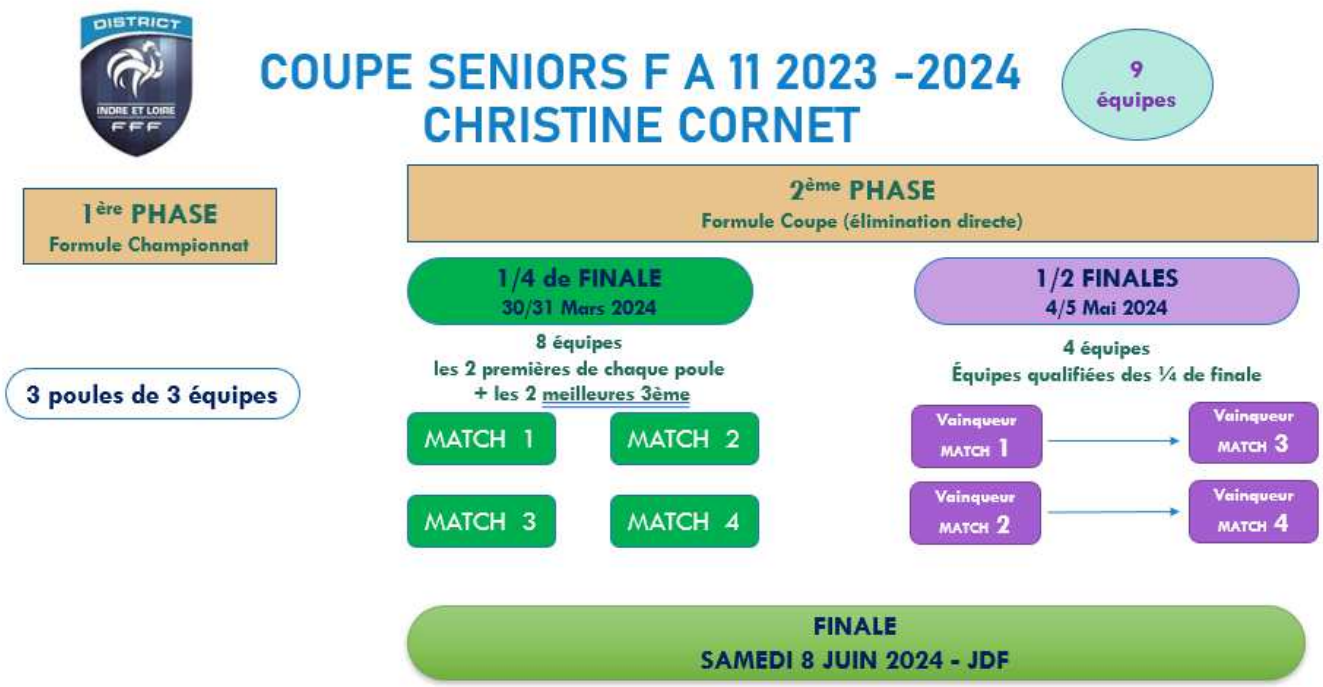

COUPE EXTERIEURE SENIORS F A 8
SAISON 2023 / 2024

Licenciées	Sénior F, U18F, U17F (3 max), U16F (3 max)
Pratique / Effectif	8 x 8 + 3 remplaçantes
Aire de jeu	Terrain foot à 8 (demi-terrain à 11)
Temps de jeu	2 x 45 minutes
Ballon	Taille n°5
Hors-jeu	Ligne médiane

- **1ère Phase : Formule championnat (Règlement des Championnats)**
  - ✓ 18/19 Novembre 2023
  - ✓ 09/10 Décembre 2023
  - ✓ 13/14 Janvier 2024

- **2ème Phase : Elimination directe (en cas d'égalité : épreuve des tirs au but après le temps réglementaire (5 tirs)**
  - ✓ 1/4 de finale : 30/31 Mars 2024
  - ✓ 1/2 finales : 04/05 Mai 2024
  - ✓ Finale départementale : Samedi 8 Juin 2024

↳ Un forfait en 2ème phase entraîne une élimination directe.

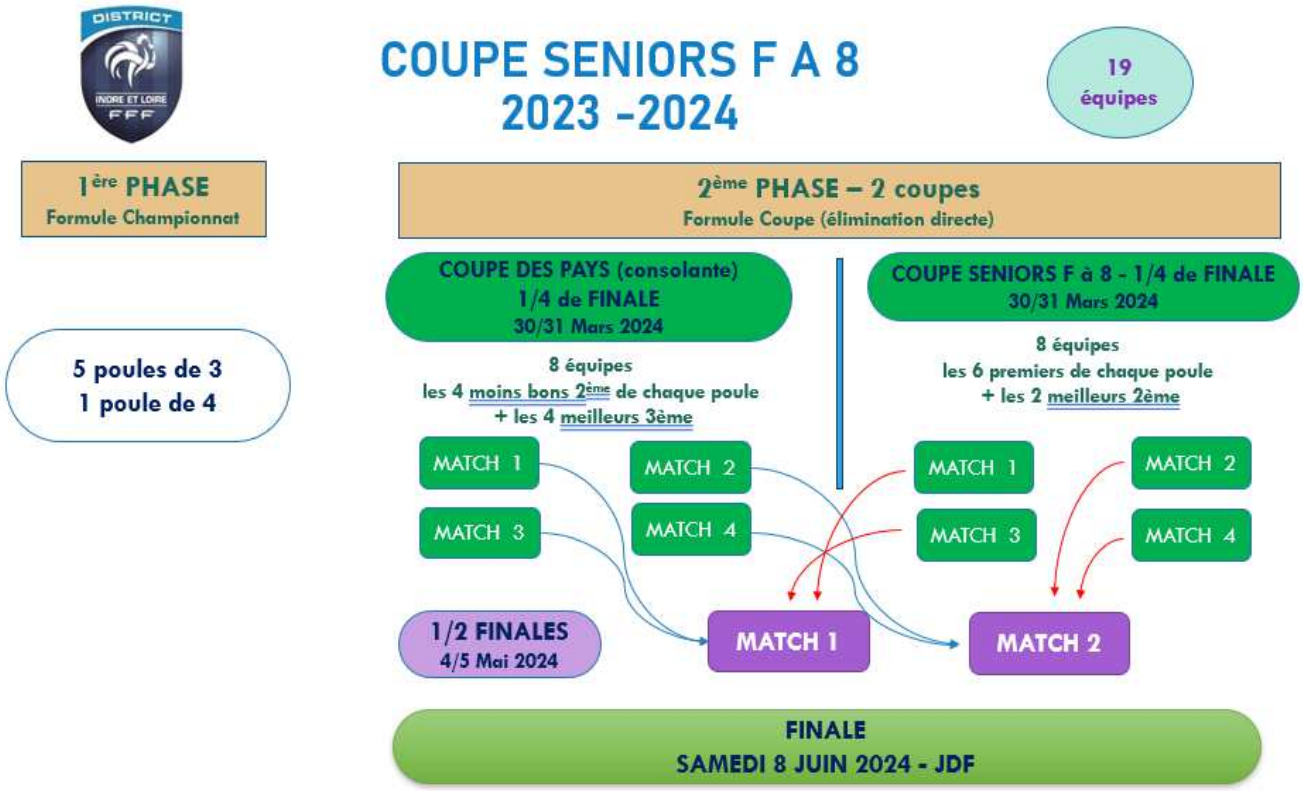

COUPE EXTERIEURE U18 F WIN SPORT SCHOOL
SAISON 2023 / 2024

Licenciées	U18F, U17F, U16F, U15F (3 maxi)
Pratique / Effectif	8 x 8 + 4 remplaçantes
Aire de jeu	Demi-terrain foot à 11 Surface réparation de 26 mètres x 13 mètres
Temps de jeu	1ère phase : 1 x 45 minutes (3 équipes) ou 1 x 30 minutes (4 équipes) 2ème phase : 2 x 45 minutes
Ballon	Taille n°5
Hors-jeu	Ligne médiane
Relance du GB	Dégagement de volée ou ½ volée strictement interdit

La Coupe extérieure U18F est régie par les lois du Foot à 8 hormis « la pause coaching ».

1ère Phase : Formule championnat (Règlement des Championnats)

- ✓ Samedi 18 novembre 2023
- ✓ Samedi 09 décembre 2023
- ✓ Samedi 10 février 2024
- ✓ Samedi 16 mars 2024

↳ Les équipes (7 équipes) sont réparties en 1 poule de 3 équipes et 1 poule de 4 équipes (tirage au sort réalisé en réunion technique ou commission sportive).

Les équipes se rencontrent en match sec

↳ Temps de jeu par match

- 1 x 45 minutes soit 2 matchs de 45 minutes par équipe (format triangulaire)
- 1 x 30 minutes soit 3 matchs de 30 minutes par équipe (format quadrangulaire)

L'arbitrage à la touche par une joueuse est recommandé. L'arbitrage au centre se fait par un éducateur ou un dirigeant du club qui ne joue pas.

Entre chaque journée, les triangulaires et quadrangulaires sont à nouveaux tirées au sort.

QUALIFICATION

Les points de chaque journée sont additionnés pour établir un classement final.
Les 4 premières équipes au classement final sont qualifiées pour participer à la 2ème phase.

2ème Phase : Formule Coupe - Elimination directe

- ✓ 1/2 Finales : Samedi 04 Mai 2024
- ✓ Finale : Samedi 8 Juin 2024

↳ Un forfait en 2ème phase entraîne une élimination directe.

COUPE EXTERIEURE U15 F
SAISON 2023 / 2024

Licenciées	U15F, U14F, U13F (3 maxi)
Pratique / Effectif	8 x 8 + 4 remplaçantes
Aire de jeu	Demi-terrain foot à 11 Surface réparation de 26 mètres x 13 mètres
Temps de jeu	2 x 40 minutes
Ballon	Taille n°5
Hors jeu	Ligne médiane
Relance du GB	Dégagement de volée ou ½ volée strictement interdit

La Coupe extérieure U15F est régie par les lois du Foot à 8 hormis « la pause coaching ».

1ère Phase : Formule Championnat (Règlement des Championnats)

Samedi 02 Décembre 2023

Les équipes sont réparties en 3 poules de 3 équipes et 1 poule de 4 équipes sur 4 lieux différents (par tirage au sort réalisé en réunion technique OU commission sportive)
Les 3 ou 4 équipes se rencontrent en match sec.

Temps de jeu par match :

1 x 40 minutes soit 2 matchs de 40 minutes par équipe pour les poules de 3

1 x 26 minutes soit 3 matchs de 26 minutes par équipe pour la poule de 4.

QUALIFICATION
A l'issue de la 1ère phase **:**
Au classement final, **les 2 premières équipes de chaque poule sont qualifiées pour la 2ème phase,** 5 équipes sont éliminées.

2ème Phase : Formule Coupe - Elimination directe

- ✓ 1/4 de finale : Samedi 16 Mars 2024
- ✓ 1/2 finales : Samedi 04 Mai 2024
- ✓ Finale : Samedi 8 Juin 2024

Un forfait en 2ème phase entraîne une élimination directe